AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE DLP-7-5-75037034

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT -

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. Beaune-Savigny - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

ATTENTION : Notre nouvelle adresse postale : Z. I. Nord - 21206 BEAUNE

Bulletin n° 34 - Mai 1975

5 Mai 1975

VIGNE

BRENNER : Cette maladie cryptogamique, appelée aussi ROUGEOT parasitaire, est responsable périodiquement et localement de dégâts d'une certaine importance (ce fut le cas tout spécialement dans le JURA en 1971).

L'hiver exceptionnellement doux et assez humide constitue un élément susceptible de réduire les contaminations cette année, la fructification du champignon s'étant produite normalement avant le débourrement de la vigne.

Mais il est cependant prudent d'appliquer un traitement fongicide précoce dans les vignes habituellement atteintes par cette maladie. Rappelons que la lutte contre le Brenner commence dès le stade 2 à 3 feuilles étalées, les produits recommandés étant les sels de cuivre et l'association cuivre + zinèbe aux doses anti-mildiou ; le captafol (Difosan FLO, Orthodifolatan) à 120 g. de matière active par hectolitre ; le manèbe, le mancozèbe et le mancopper (Dithane C 90) à 280 g. m.a./hl.

OIDIUM : Depuis le débourrement les conditions climatiques ont été favorables à l'évolution de l'oïdium. Un traitement spécifique est souhaitable dès l'apparition des premières feuilles sur cépages sensibles et dans les situations favorables (Mâconnais - Beaujolais notamment).

Le soufre agit également contre les acariens.

INSECTES ET ACARIENS : D'une façon générale une lutte raisonnée contre les ravageurs (animaux nuisibles : insectes, acariens, etc...) exige une participation active du producteur qui doit surveiller de très près ses cultures.

La viticulture n'échappe pas à cette règle et les indications d'ordre général de la Station d'Avertissements Agricoles ont pour but d'aider le viticulteur dans ses observations et appréciations tout en lui laissant le plus souvent la décision d'intervention au niveau de ses parcelles.

PYRALE : Particulièrement nuisible dans certaines situations de COTE D'OR et de SAONE-et-LOIRE, la pyrale était en recrudescence d'activité ces dernières années et mérite donc une attention particulière. Bien qu'il n'y ait qu'une génération par an, les dégâts peuvent être échelonnés et tenaces. Rappelons que la lutte doit être entreprise sur jeunes chenilles alors plus vulnérables, dès que celles-ci sont repérées, s'attaquant aux premières feuilles : moins d'un centimètre de longueur, corps jaune-verdâtre ; tête noire ; elles sont très vives.

Les insecticides et doses de matière active/hectolitre conseillés sont :
acéphate (Orthène) : 75 g. ; méthomyl (Lannate) 62,5 g. ; mévinphos (Phosdrin, Phosfène, etc...) : 50 g.

Il est recommandé de mouiller copieusement les pousses à protéger : 6 à 800 litres de bouillie à l'hectare en pulvérisation classique.

Eviter de traiter pendant les périodes froides.

BOARMIE ; CHENILLES BOURRUES : Contre ces ravageurs occasionnels et souvent localisés, une intervention spécifique ne se justifie que si la présence des chenilles est décelée. Rappelons que la boarmie s'était manifestée avec intensité dans le Sud-Mâconnais et le Beaujolais en 1972 ; il s'agit d'une arpenteuse gris-brun qui rongent les bourgeons et les jeunes feuilles.

Les chenilles bourrues (Ecaille - martre) sont en général bien connues ; leur corps est recouvert de longues soies brunes.

Certains insecticides sont conseillés spécialement à l'égard des chenilles : trichlorfon (Diptérex) : 100 g. m.a./hl ; endosulfan (Thiodan) : 50 g. m.a./hl.

.../...

7471

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ACARIOSE : Divers cas d'acariose ont été observés ces derniers jours en COTE D'OR, notamment dans des jeunes vignes. Compte-tenu du grave préjudice que peut causer cette affection, une surveillance s'impose afin d'intervenir dans les meilleurs délais à l'aide d'un acaricide approprié : compte-tenu des conditions climatiques les systémiques ne sont à retenir que par température suffisante et végétation active. Par temps relativement froid un acaricide de contact type dicofol (Kelthane) sera préférable. Consulter la liste des produits autorisés dans le numéro 265 de Phytoma (Mars 1975) page 5.

ERINOSE : L'érinose se manifeste avec intensité dans de nombreuses parcelles ; cette affection peut avoir des conséquences non négligeables lorsqu'elle atteint un certain développement.

L'action du soufre est connue depuis longtemps mais naturellement les acaricides sont également efficaces.

ARAIGNEES ROUGES : Jusqu'alors les populations d'araignées rouges sont très limitées en BOURGOGNE et ne nécessitent pas d'intervention chimique.

Cependant la surveillance des vignes s'impose, en particulier dans les situations sensibles.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET